



EPE – ALGERIE TELECOM – SPA
Direction Générale

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL
N°48/AT/DAL/2018

La Direction Développement des Infrastructures Passives lance un avis d'appel à manifestation d'intérêt national qui a pour objet la présélection en vue d'établir une Short-List d'entreprises spécialisées dans la fabrication des fourreaux en PEHD (rainurées et lubrifiées) de différents diamètres ainsi que les accessoires appropriés (raccords, manchons de réparation, bouchons d'obturation et séparateurs) utilisés dans les télécommunications destinés à la protection des câbles à fibres optiques.

Algérie Télécom invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt par la fourniture d'un dossier composé des pièces administratives et techniques portant les informations attestant :

- La lettre d'intention datée et signée par la personne habilitée de l'entreprise ;
- Une présentation de l'entreprise ;
- Une copie de l'extrait de registre de commerce de l'entreprise ;
- Le statut de l'entreprise ;
- Les renseignements et documents justifiants :
 - Les capacités techniques et financières ;
 - leur connaissances et expérience en la matière ;
 - Les références professionnelles ;
 - La disposition d'un laboratoire pour test de conformité du PEHD.

Les entreprises doivent obligatoirement fournir l'ensemble des pièces réglementaires citées ci-dessus en cours de validité sous peine de rejet.

Les offres doivent être déposées au niveau de la Direction des Achat et de la Logistique « Direction Générale ».



Les offres doivent être sous pli fermé anonyme, ne comportant aucun signe de nature à identifier le soumissionnaire portant uniquement la mention suivante :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL

N°48/AT/DAL/2018

« A NE PAS OUVRIR »

La date et heure de dépôt des offres sont fixées au quinzième (15) jours à 14h00 à compter de la première parution du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt sur les quotidiens nationaux.

L'ouverture aura lieu le même jour de dépôt en séance public à 14h00.

Les entreprises retenues à l'issue de la présélection seront invitées par la Direction des Achat et de la Logistique ultérieurement à soumissionner conformément à un cahier des charges.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique en aucun cas l'obligation d'être présélectionnée.

